

Un tribunal vénézuélien prononce un non-lieu dans le cas d'un recours en appel d'un dirigeant de l'opposition



Caracas, 29 mars, (RHC).- La Cour d'Appel du Circuit Judiciaire Pénal de Caracas a prononcé un non lieu dans le cas du recours en appel présenté par la défense de Leopoldo López, dirigeant de l'organisation de droite Voluntad Popular arrêté pour son implication dans les actes de violence dans ce pays.

Par ailleurs le Ministère Public du Venezuela a fait savoir que la violence générée par les groupes de l'extrême droite depuis le 12 février a coûté la vie à 37 personnes. 29 d'entre elles étaient des civils et 8 des membres des corps de sécurité.

Luisa Ortega, Procureur Général de la République a précisé que le nombre de blessés s'élève à 559. 168 personnes impliquées dans ces actes de vandalisme ont été arrêtées dans la capitale, à Zulia, à Aragua, à Trujillo à Tachira et à Miranda.

Le Ministre de la santé, Francisco Armada a assuré que les groupes violents de l'extrême droite se sont attaqués aux centres de santé créés par la Révolution bolivarienne.

Le ministre a condamné les dégâts causés à ces institutions sanitaires. Il a cité l'exemple d'une bande d'une quarantaine d'individus cagoulés qui ont attaqué une Salle de rééducation Intégrale de la Mission Barrio Adentro, à l'intérieur du quartier à San Cristobal, dans le département de Tachira.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/18924-un-tribunal-venezuelien-prononce-un-non-lieu-dans-le-cas-dun-recours-en-appel-dun-dirigeant-de-lopposition>



Radio Habana Cuba